



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI
COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES

16 rue des Prés - 68700 CERNAY - Tél. 03 89 43 25 50 - Fax 03 89 32 14 32
E-mail : crmvs@skivosges.net - Site Internet : <http://skivosges.net>



Le 22 novembre 2016

**Mesdames et Messieurs les
Présidents de clubs
Comité Régional du Massif des
Vosges de ski**

Objet : Conditions d'accès des licenciés FFS « compétiteurs » aux sites nordiques du Massif des Vosges - Saison 2016/2017

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

J'ai le plaisir de vous informer des modalités d'accès de la saison 2016/2017 pour les licenciés FFS sur les sites nordiques d'accès payant du Massif des Vosges.

Ces conditions ont été définies en concertation avec l'ensemble des gestionnaires de sites nordiques du Massif.

La carte saison licenciés FFS est obligatoire pour tous les licenciés pour accéder aux domaines nordiques, aussi bien pour l'entraînement que pour les compétitions. Les gestionnaires de site effectueront des contrôles sur la base des listes de départ et factureront le cas échéant aux clubs l'accès à la journée pour les membres ne pouvant justifier d'un forfait encours de validité.

Il revient ainsi à chaque club de recenser ses besoins en cartes saison et de les transmettre selon les modalités définies ci-après.

Tarifs et conditions d'accès saison 2016/2017

Saison adulte licence compétiteur (né en 1999 et avant) : 46,00 €

Saison enfant licence loisir ou compétiteur (né en 2000 et après) : 22,00 €

Journée licencié : tarif défini par chaque site

Les gestionnaires des sites s'engagent à offrir 1 carte gratuite par tranche de 10 cartes enfants achetées.

Important : Les tarifs « licenciés FFS » sont valables jusqu'au 20 décembre 2016. Au-delà, l'achat des cartes saison se fera au tarif « public » : 68 € pour les adultes et 38 € pour les enfants.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI
COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES

16 rue des Prés - 68700 CERNAY - Tél. 03 89 43 25 50 - Fax 03 89 32 14 32
E-mail : crmvs@skivosges.net - Site Internet : <http://skivosges.net>



Conformément à la convention signée entre Nordic France et la FFS :

- **une carte saison Massif des Vosges gratuite** sera délivrée aux compétiteurs fond, biathlon et rollerski remplissant les conditions suivantes :
Hommes nés en 1991 et après : classés de 50 à 100 points
Dames nés en 1991 et après : classées de 60 à 120 points

- **une carte nationale VIP / COMPETITEURS** permettant l'accès aux pistes de ski de ses sites adhérents, sera délivrée par Nordic France au profit des personnes suivantes :
Equipes de France de Ski de Fond, Biathlon et Combiné Nordique, Dirigeants FFS, Encadrement Technique National et Entraîneurs Régionaux,
Compétiteurs Fond, Biathlon, Fond Populaire et Roller ski :
Hommes : classés entre 0 et 50 points FFS
Dames : classées entre 0 et 60 points FFS
Jeunes nés en 2000 uniquement classé(e)s entre 0 et 200 pts FFS

J'attire votre attention sur le nouveau mode de délivrance mis en place :

- Les clubs des départements 67 et 68 adresseront leur demande de carte à l'ADPSF 68 qui coordonnera le dispositif pour les sites alsaciens (mail : adtcom@tourisme68.com)
- Les clubs des départements 54, 57, 70, 88 et 90 adresseront leur demande de carte à l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse qui coordonnera le dispositif pour les sites vosgiens et le Ballon d'Alsace (mail : sportsetloisirs@labresse.fr)
- Chaque club contactera l'organisme qui le concerne pour obtenir les modalités pratiques de délivrance.
- Les cartes délivrées seront valables sur tous les sites du Massif. Pour les licenciés alsaciens, la carte qui leur sera remise sera une carte plastifiée. Pour accéder au site de La Bresse-Lispach, ils devront à leur première venue passer en caisse afin d'obtenir une carte à puce. Il est conseillé d'utiliser les cartes remises l'an dernier qui pourront être rechargées. A défaut, une nouvelle carte à puce sera établie moyennant 2.00 €.

Vous souhaitant une bonne saison d'hiver et un bon ski, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

Le Président du CRMVS

Jean Marc VILLEMIN